

Première partie

RAPPORT FINANCIER

L'équilibre financier en 2006

- Les grandes masses budgétaires
- Les grandes masses budgétaires, tableau des grands équilibres 1999-2005

La situation financière en 2006

- La structure des recettes
- La structure des dépenses

Les 3 clés de la stratégie financière

- 1^{ère} clé : consolider durablement l'autofinancement
- 2^{ème} clé : maîtriser l'endettement
- 3^{ème} clé : stabiliser la pression fiscale

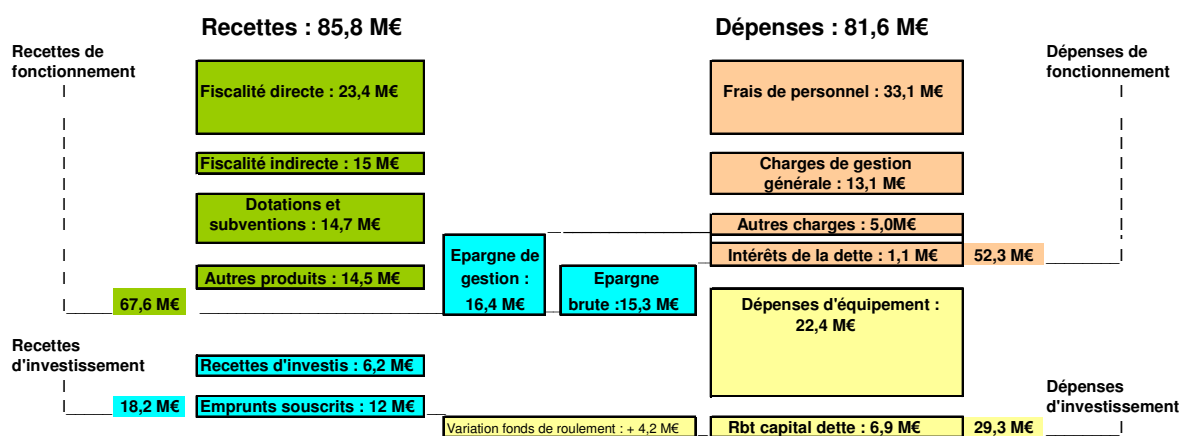
Les ratios de la loi Administration Territoriale de la République

L'équilibre financier en 2006

L'année 2006 est marquée par la poursuite des gros travaux d'investissements (équipements de la ZAC Bourgogne, réhabilitation du centre culturel Jean Arp, achèvement de la construction de la médiathèque Buanderie, et le lancement de nouveaux : reconstruction de l'école élémentaire de la Plaine, la construction de la salle culturelle.

Dans ce contexte et les contraintes liées au maintien du bon état du patrimoine de la ville, Clamart affiche une bonne santé financière et une maîtrise notable de ses grands équilibres financiers.

Les grandes masses budgétaires 2006



En quelques mots :

🏰 Avec 85,8 M€, les recettes totales de la Ville progressent de 6,7 % par rapport à 2005. Dans un même temps ses dépenses augmentent de 10,12% atteignant ainsi 81,6 M€. L'autofinancement dégagé s'établit donc au niveau satisfaisant de 15,3 M€.

Deux raisons principales expliquent cette progression de l'épargne brute :

- pour les dépenses, une maîtrise des dépenses de gestion malgré la montée en puissance des investissements, avec 22,4 M€, un niveau jamais atteint depuis 2000.
- pour les recettes, une meilleure perception des redevances (recettes liées au produit du stationnement, des redevances à caractère culturel, de loisirs, social ainsi que celles liées aux activités périscolaires), des droits de mutation en constante augmentation du fait de la bonne santé du secteur immobilier sur la ville et un recours à l'emprunt pour assurer le financement de cet effort d'équipement.

🏰 Incidences financières du transfert de la compétence Développement économique à Sud de Seine à partir du 1^{er} avril 2006 : « économie » de 93 540 € déduite de l'attribution de compensation versée par l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) au titre de cet exercice.

Tableau des grands équilibres 1999-2006 (en millions d'euros courants)

<i>Budget principal</i>	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1 Recettes de fonctionnement	58,8	62,9	57,7	58,2	58,9	65,3	65,0	67,6
Fiscalité directe	31,9	31,4	31,7	32,3	33,4	33,9	22,9	23,4
Fiscalité indirecte	6,2	7,1	6,1	6,2	6,3	7,5	16,4	15,0
Dotations et subventions	12,1	10,8	11,4	11,9	12,4	12,8	13,1	14,7
Redevances et autres produits	8,6	13,6	8,5	7,8	6,8	11,1	12,6	14,5
2 Dépenses de gestion	59,2	47,7	46,2	48,1	50,1	52,4	49,8	51,2
Frais de personnel	25,4	25,7	26,3	28,5	30,0	31,0	31,9	33,1
Charges de gestion générale	13,6	14,0	13,9	13,8	14,9	15,5	11,8	13,1
Transferts et autres charges	20,2	8,0	6,0	5,8	5,1	5,9	6,1	5,0
3=1-2 Epargne de gestion	-0,4	15,2	11,5	10,1	8,8	13,0	15,1	16,4
4 Intérêts de la dette	2,1	1,7	2,1	1,4	1,1	1,0	1,0	1,1
5=3-4 Epargne brute	-2,5	13,5	9,4	8,7	7,7	12,0	14,1	15,3
6 Recettes définitives d'investissen	4,0	2,3	4,1	2,8	2,7	2,4	4,2	6,2
Dotations	1,7	1,3	2,0	1,8	1,9	1,3	2,1	2,6
Subventions	0,4	0,9	0,5	0,7	0,8	1,1	1,3	3,6
Autres recettes	1,9	0,1	1,6	0,3	0,0	0,0	0,8	0,0
7=5+6 Financement propre disponible	1,5	15,8	13,5	11,5	10,4	14,4	18,4	21,5
8 Dépenses d'équipement	11,6	10,2	9,0	7,2	13,2	16,5	18,9	22,5
Acquisitions et travaux	9,7	10,2	8,9	7,2	13,2	16,2	18,6	22,5
Autres dépenses d'équipement	1,9	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0
9 Remboursement du capital de la dette	3,6	3,9	4,7	4,1	4,4	4,1	4,4	6,9
10=8+9-7 Besoin de financement	13,7	-1,7	0,2	-0,2	7,2	6,2	4,9	7,8
11 Emprunts	6,7	4,4	0,0	0,8	2,0	3,0	11,0	12,0
12 Fonds de roulement au 1er janvier	3,2	-3,8	2,3	2,1	3,1	-2,1	-5,4	0,7
13=12+11-10 Fonds de roulement au 31/12	-3,8	2,3	2,1	3,1	-2,1	-5,4	0,7	4,9
14 Encours de dette au 1er janvier	37,3	40,4	40,9	36,2	32,9	30,6	29,5	36,1
15=14-9+11 Encours de dette au 31/12	40,4	40,9	36,2	32,9	30,6	29,5	36,1	41,2
Variation du fonds de roulement	-7,0	6,1	-0,2	1,0	-5,2	-3,2	6,1	4,2

Bon à savoir

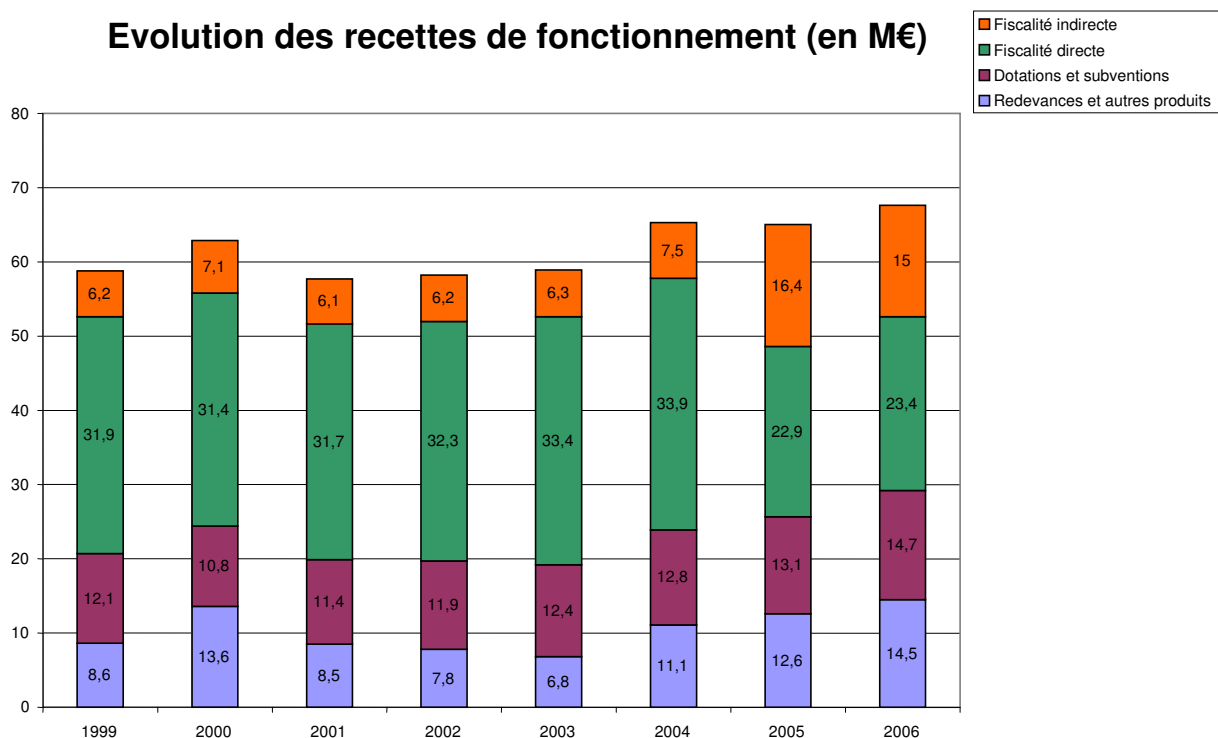
- **La section de fonctionnement** enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
 - les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...),
 - les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts...).
- **La section d'investissement** retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine communal (acquisitions, ventes, travaux...).
- **L'épargne brute** correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.
- **Le financement propre disponible** est constitué, d'une part, de l'épargne brute et, d'autre part, des ressources propres d'investissement. Il représente l'ensemble des ressources propres (hors emprunt) dont dispose la Ville pour financer ses investissements.
- **Le fonds de roulement** au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement du 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour des mandatements.

La situation financière en 2006

LA STRUCTURE DES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 63.3 % des recettes totales de fonctionnement de la Ville.

Avec 67.6 M€, elles affichent une répartition comparable à celle de l'exercice précédent avec toutefois une augmentation sensible de la part redevances due essentiellement à des recettes culturelles supérieures à celles prévues (J.Arp, Dutilleux), à un meilleur taux de recouvrement des recettes en provenance de l'enseignement, à des recettes exceptionnelles (vente de verre) ainsi qu'à des régularisations de recettes sur exercices antérieurs.



Les ressources fiscales représentent 56.8% des ressources réelles de la section et sont composées principalement des taxes ménages (61.0%), de l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération (pour 31.5%) et des droits de mutation (7.5%).

Les dotations – hors compensations fiscales de 1.2 M€ – et subventions, essentiellement composées de la Dotation Globale de Fonctionnement (soit 74%) s'élèvent à 13.5 M€, elles sont en légère augmentation par rapport à 2005 (+3%) et représentent 20 % des recettes de fonctionnement.

Les autres recettes correspondent aux produits d'exploitation et aux recettes de gestion exceptionnelles.

Les recettes d'investissement, quant à elles, illustrent la capacité de la Ville à fédérer autour de ses projets ses partenaires institutionnels. En 2006 elle a ainsi reçu en dotations et subventions 6.2 M€.

LA STRUCTURE DES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement :

Dans un contexte de hausse des dépenses de la Ville, les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement (2.8 %).

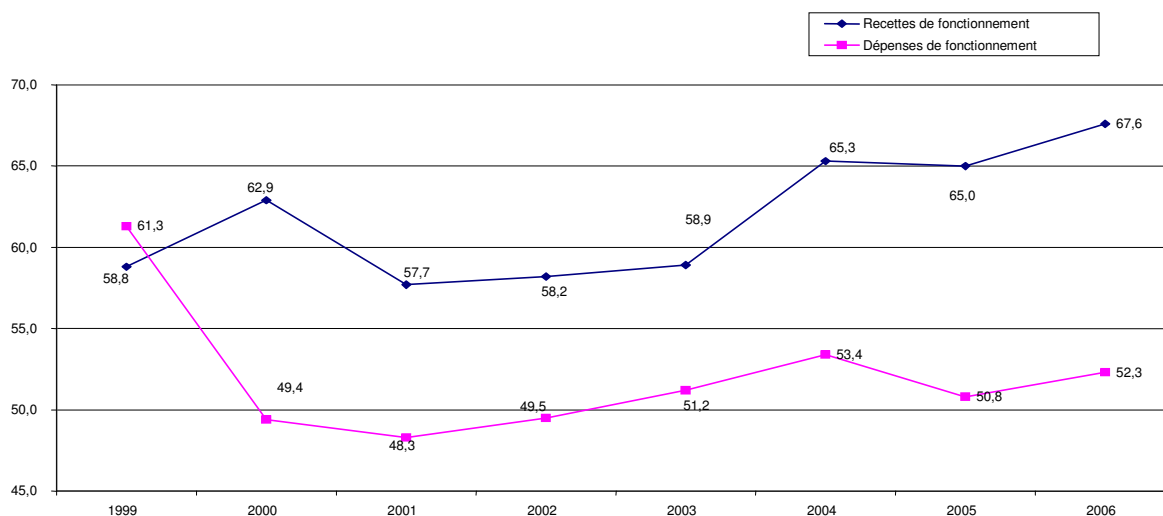
Représentant 64.7 % des dépenses de fonctionnement en 2006 les frais de personnel ont augmenté de 3.7 %.

Les charges de gestion générale (fournitures, entretien, fluides...) s'élèvent à 13.1 M€ en 2006, en hausse de 11%. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation conséquente du poste consacré aux fluides (+11 %) , par une augmentation plus significative des dépenses de chauffage urbain (+24%), les dépenses d'entretien ont augmenté elles aussi (+12%) et ont permis de maintenir en état le patrimoine de la ville

Au cours des 6 derniers exercices, leur évolution a suivi le rythme de l'inflation. Le secteur Contrôle de gestion, chargé principalement d'étudier les possibilités d'amélioration de la gestion municipale et de proposer des mesures d'économie, s'associe aux efforts d'optimisation fournis par chacun des services municipaux et à la politique d'achats négociés menée par la Ville.

Enfin, les transferts versés par la Ville, essentiellement les participations et subventions accordées aux acteurs de la vie locale, ont fortement diminué depuis 1999. Elles sont ainsi passées de 20,2 M€ à 5,0 M€ en 2006. (A noter qu'en 1999 à ce poste était comptabilisé le comblement par la Ville du déficit de la SEMARC.)

Evolution comparée des recettes et dépenses de fonctionnement
(En M€)



Les dépenses d'investissement :

La Ville poursuit son effort d'investissement avec un montant de 22.5 M€ de dépenses d'équipement.

Ces dépenses se répartissent :

- . en équipements des services municipaux,
- . en investissements d'entretien des bâtiments communaux, voirie, espaces verts ...,
- . en projets et aménagements nouveaux (voir notamment les actions de la Direction Générale des Services Techniques),
- . en diverses dépenses d'équipement des services municipaux (matériels pour les bibliothèques, le centre de santé, les structures petite enfance, pour les écoles et la restauration scolaire, les matériels sportifs, l'archivage et la restauration de manuscrits anciens...).

Les 3 clés de la stratégie financière clamartoise

1^{ERE} CLE : CONSOLIDER DURABLEMENT L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute demeure à un niveau élevé

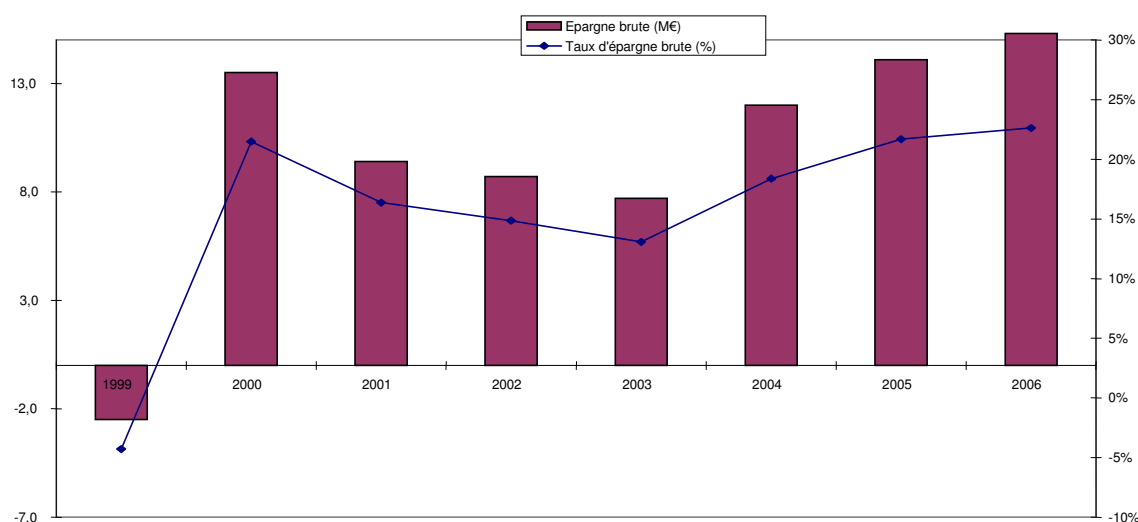
Principalement affecté à la réalisation de nouveaux équipements et au remboursement de la dette municipale, l'autofinancement, ou épargne brute, de Clamart atteint 15.34 M€ en 2006, en augmentation constante depuis 2003

Notons qu'en 1999, l'épargne brute clamartoise était négative (- 2,5 M€).

Le niveau d'autofinancement est justement proportionné

Conséquence directe de l'amélioration de l'autofinancement, le taux d'épargne brute de Clamart est passé de - 4 % en 1999 à 22.7 % en 2006, ce qui signifie que, sur 100 € de recettes de fonctionnement, la Ville a préservé 23 € pour s'équiper et se désendetter.

Le taux d'épargne brute maintenu à un niveau élevé (en %)



2^{EME} CLE : MAITRISER L'ENDETTEMENT

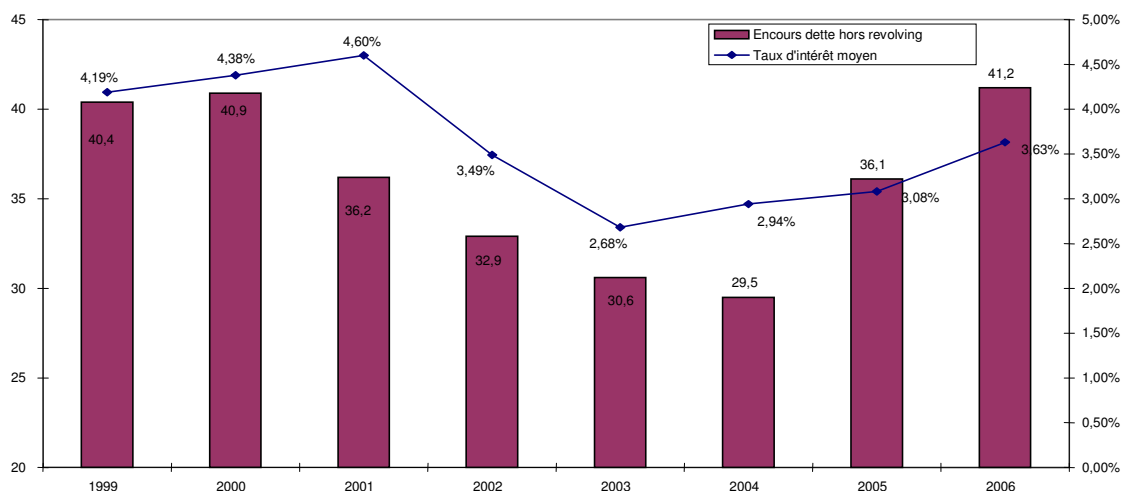
Emprunt : une gestion raisonnée et active

La Ville a lancé un programme d'investissement, conséquent, constructif et étalé sur plusieurs années. Afin de le mener à bien et à terme, la Ville a tout d'abord mené une politique efficace de « gestion active de la dette », qui s'est traduite tout d'abord par une diminution de son endettement, en volume et en structure.

En 2006, elle a contracté 12M€ d'emprunts. Les remboursements s'effectuent selon un échéancier calé sur une prévision, annuelle, en capital et en intérêts, compatibles avec ses projets futurs ainsi que ses capacités financières. Il convient de noter un recours non systématique à l'emprunt grâce à la une gestion active de sa dette (tirages sur la ligne de trésorerie).

Fin 2006, l'endettement de Clamart s'élève à 41,2 M€ (38.5 M€ hors revolving)

Evolution de la dette (en M€) et du taux d'intérêt moyen (en %)



Rapportée à la population, la dette de la Ville hors revolving ne représente que 839 € par habitant, contre 1 231 € en moyenne pour les villes de même strate.

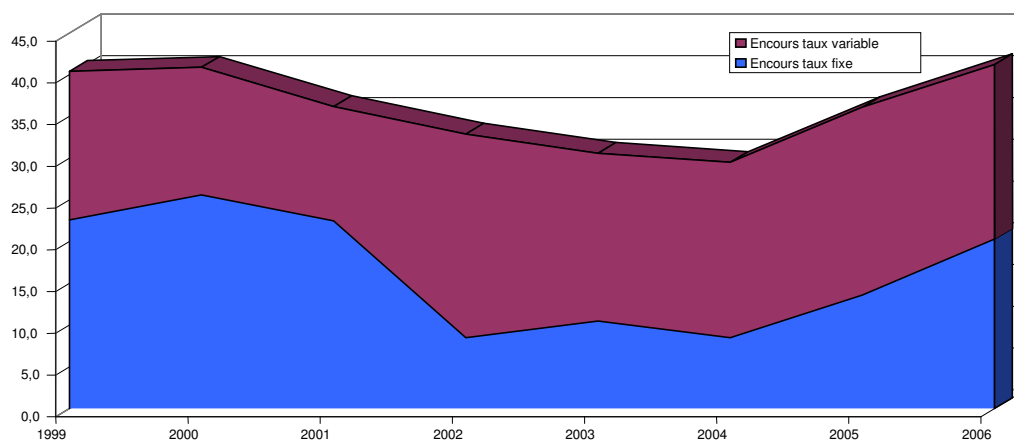
Le taux d'endettement clamartois atteint 57.0 % en 2006. Rapporté aux recettes de fonctionnement, l'encours de la dette reste favorable : sur 100 € de recettes de fonctionnement, le poids de la dette représentait 69 € en 1999 contre 57 € en 2006.

La stratégie s'est notamment traduite par des opérations de remboursement anticipé de certains emprunts, dont les conditions étaient devenues moins favorables. Le poids des intérêts financiers reste, ainsi, limité dans le budget communal.

Les intérêts de la dette ont diminué fortement, passant de 2.1 M€ en 1999 à 1.1M€ en 2006

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des contrats d'emprunts n'étant pas mobilisé, l'analyse de la dette communale globale laisse apparaître un arbitrage équilibré taux fixes / taux variables.

Gestion active de la dette (en M€) : depuis 2002, la Ville saisit les opportunités indiciaires

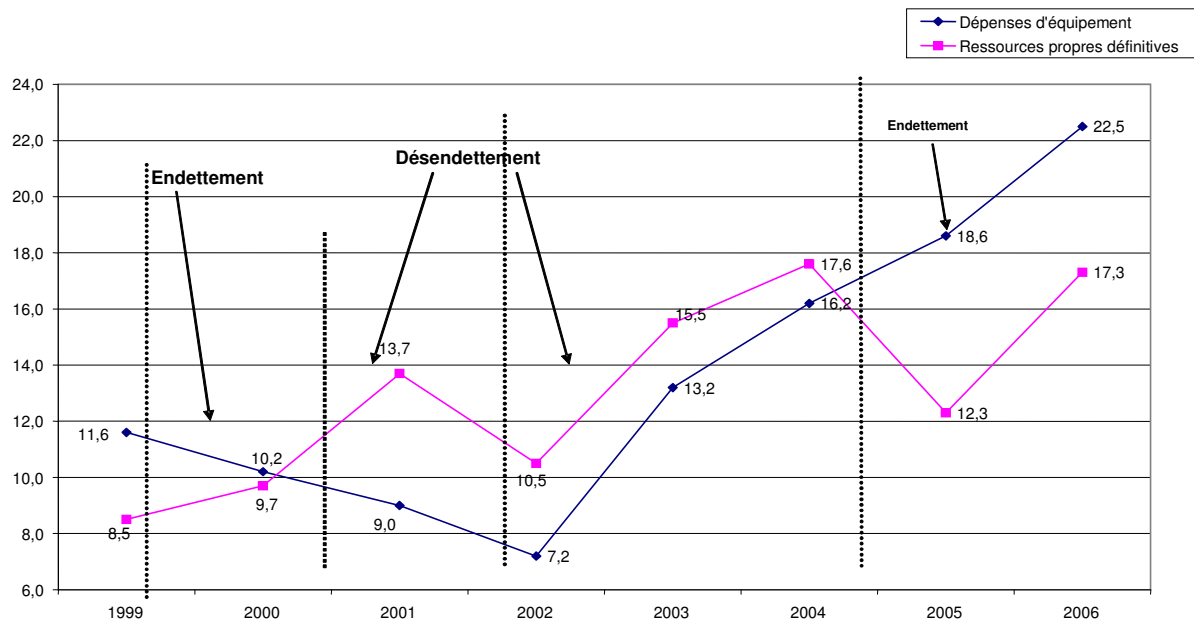


- Financement des dépenses d'équipement

Composées de l'autofinancement (15.3 M€), des dotations et subventions reçues (6.2 M€) et de la variation du fonds de roulement entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier, les ressources propres définitives de Clamart s'élèvent à 17.3 M€ en 2006, en augmentation donc par rapport à 2005.

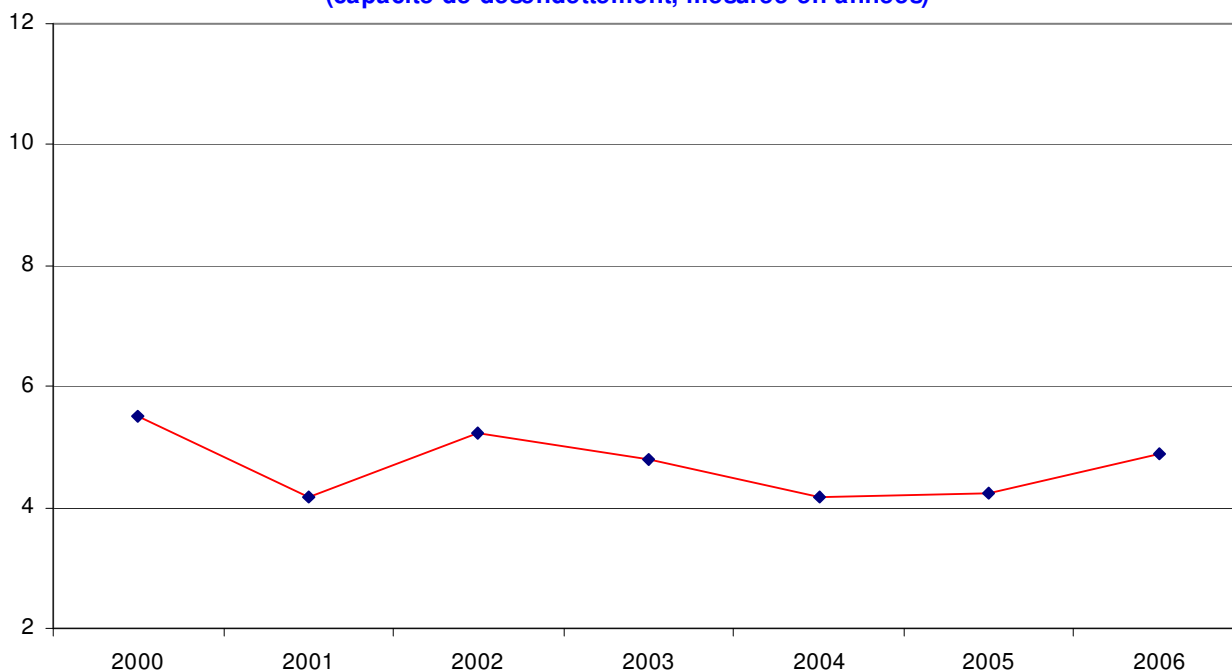
La Ville a recouru à l'emprunt pour financer son programme d'investissement.

Le financement des dépenses d'équipement (en M€) depuis 2001



- Une capacité de désendettement toujours favorable

Depuis 2000, le ratio de solvabilité de la ville est très favorable, OCLTR* inclus (capacité de désendettement, mesurée en années)



*OCLTR : emprunt assorti d'une ligne de trésorerie.

Le ratio de solvabilité mesure le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il exprime le nombre d'années nécessaires à la Ville pour rembourser intégralement sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne.

Malgré l'augmentation de l'encours, le niveau d'autofinancement permet de conserver une capacité de financement très favorable.

Clamart se situe, depuis 2000, dans une fourchette comprise entre 2 et 4 ans. Rappelons qu'en 1999, la capacité de désendettement de Clamart se situait à 16 ans. Les marges de manœuvre de la collectivité apparaissent aujourd'hui pleinement restaurées et lui permettent d'envisager très favorablement la poursuite de sa politique d'investissement.

Bon à savoir

- **Le taux d'épargne brute** est égal au rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.
- **Le taux d'endettement** exprime la proportion entre l'encours de la dette au 31 décembre de l'année et les recettes de fonctionnement
- **Le taux d'intérêt moyen** est égal au rapport entre les frais financiers et l'encours de dette au 1^{er} janvier.
- **Les ressources propres définitives** correspondent à la somme algébrique de l'épargne brute, des recettes définitives d'investissement et de la variation du fonds de roulement entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier. Quand le total de ces recettes est supérieur aux dépenses d'équipement, la Ville se désendette d'un montant égal à l'écart entre ces deux montants (et inversement).
- **La capacité de désendettement** exprime la durée théorique nécessaire à la Ville pour rembourser intégralement sa dette avec la totalité de son épargne brute. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré hors recettes exceptionnelles. Ce ratio permet ainsi de vérifier la juste proportion entre le volume de dette restant à rembourser et la capacité effective de la collectivité à la rembourser.

3EME CLE : STABILISER LA PRESSION FISCALE

- **Une politique fiscale équitable**

De 1994 à 2000, les taux communaux ont connu une constante augmentation : + 18 % pour la taxe d'habitation (acquittée par les occupants de logements), + 24 % pour le foncier bâti (acquittée par les propriétaires de locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel), + 18 % pour la taxe professionnelle (acquittée par les entreprises).

Stabilisés en 2001, les taux clamartois de taxe professionnelle (11,10 %) et de foncier bâti (13,08 %) restaient inférieurs à la moyenne des communes françaises de 20 000 à 50 000 habitants tandis que le taux de taxe d'habitation affichait un niveau supérieur : 15,52 % contre 16,9 % en moyenne.

Comme elle s'y est engagée, la Ville a instauré, depuis 2002, une réelle équité fiscale entre locataires et propriétaires occupants. C'est ainsi que les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti ont été rééquilibrés à 14,27 %. Dans le même temps, le taux de taxe professionnelle est resté inchangé. Avec une baisse de 8 % du taux de la taxe d'habitation depuis 2002, Clamart retrouve

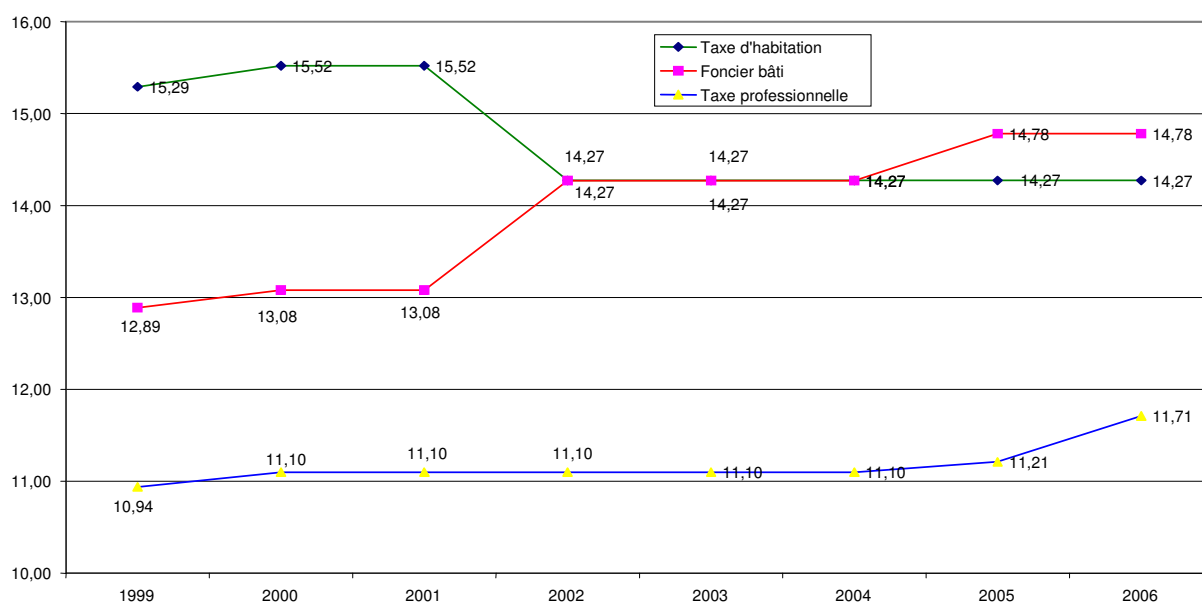
ainsi une situation confortable proche de celles des communes d'Ile-de-France. Cette décision permet également de préserver la situation fiscale du propriétaire occupant dans la mesure où ce dernier est assujéti aux deux taxes, la diminution de la taxe d'habitation compensant équitablement la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans le cadre du budget 2006, la Municipalité a réaffirmé sa volonté de ne pas accroître la pression fiscale des Clamartois tout en préservant les recettes fiscales de la commune.

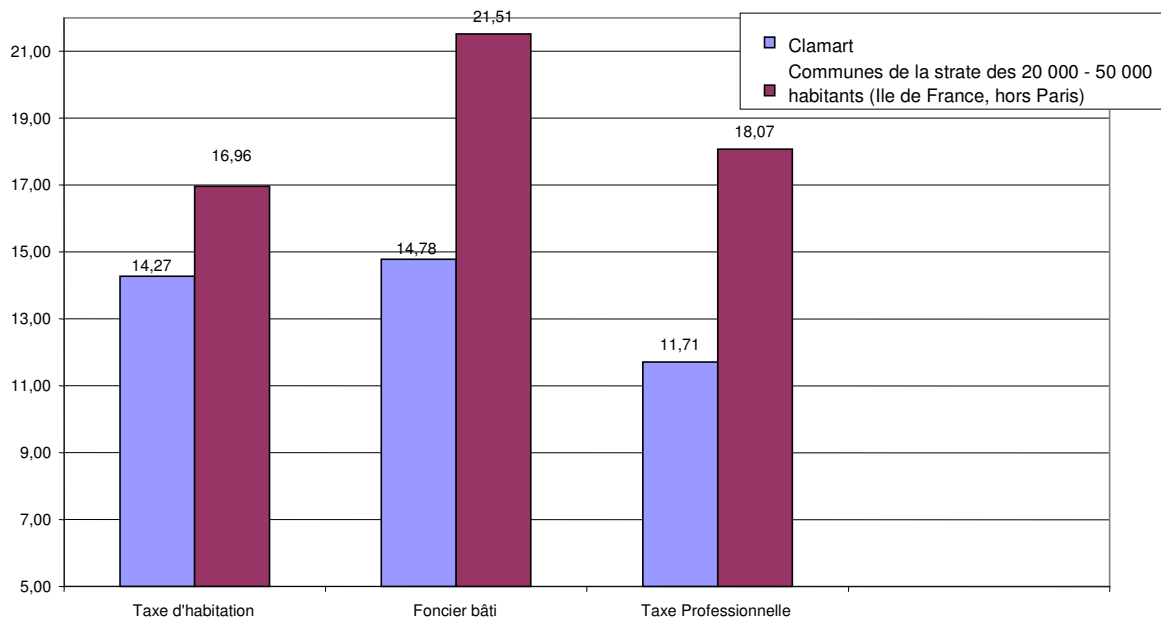
La taxe professionnelle est désormais votée par Sud de Seine, une harmonisation sur 10 ans est prévue sur le territoire intercommunal de cette taxe. Le taux 2006 de Clamart a été fixé à 11.71%.

Il convient de noter que sur décision du Parlement, la valeur locative du logement de tous les contribuables varie d'une année sur l'autre : +1.8% pour 2006, ce qui explique que le contribuable Clamartois peut voir ses impôts locaux progresser bien que n'étant pas imposé davantage qu'en 2005 par la Ville.

Fiscalité 2006 : Maintien de l'équité fiscale (en %)



Les taux pratiqués en 2006 placent toujours Clamart dans une situation avantageuse par rapport aux communes de sa strate



Bon à savoir

- Potentiel fiscal / Pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des quatre taxes directes locales multiplié par les taux moyens nationaux. Il mesure la richesse potentielle d'une collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la Ville et son potentiel fiscal. Par définition, l'indice moyen de pression fiscale est égal à 1.*

Par souci d'analyse, le coefficient de pression fiscale a été calculé en prenant non pas les taux moyens nationaux mais les taux des Villes de 20 000 à 50 000 habitants en Ile-de-France.

Les ratios de la loi Administration Territoriale de la République

-> 1	Dépenses réelles de fonctionnement/Population Mesure du niveau de service rendu (€/hab.)	1 065
-> 2	Produit des impositions directes/Population Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable communal (€/hab.)	476
-> 3	Recettes réelles de fonctionnement/Population Mesure des moyens financiers récurrents (€/hab.)	1 376
-> 4	Dépenses d'équipement brut/Population Mesure de l'effort d'équipement (€/hab.)	457
-> 5	Encours de dette au 31 décembre/Population Mesure de l'ampleur de l'endettement (€/hab.)	839
-> 6	Dotation globale de fonctionnement/Population Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux communes (€/hab.)	203
-> 7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnel	63 %
-> 8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal* Mesure de la pression fiscale relative qui pèse sur le contribuable	83 %
-> 9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital ** /recettes de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	83 %
-> 10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	33 %
-> 11	Encours de la dette au 31 décembre/recettes réelles de fonctionnement Mesure volumétrique de l'endettement	0.61

** Hors réaménagement de dette et ouverture de crédit à long terme